

# La Gazette des Autorités



Hiver 2008, Numéro 16



La Gazette des Autorités  
Informations officielles  
Administration  
communale  
La Place, CP 48  
1197 Prangins  
022 994 31 13

Délégué à l'information  
Andres Zähringer  
gazette@prangins.ch

*La Municipalité, le Conseil communal et  
tout le personnel communal vous  
souhaitent de Joyeuses Fêtes  
de Fin d'Année et une Bonne et Heureuse  
Année 2009 !*



## INFORMATIONS OFFICIELLES

### Ouverture de fin d'année

Les guichets de l'Administration communale seront **ouverts** :

Le **lundi 22 décembre** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le **mardi 23 décembre** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le **mercredi 24 décembre** de 8h00 à 11h30



Le **lundi 29 décembre** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le **mardi 30 janvier** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le **mercredi 31 janvier** de 8h00 à 11h30

Réouverture des bureaux, le **lundi 5 janvier 2009**, à 8h00



## Cartes journalières CFF

Au vu du succès rencontré auprès de la population pranginoise et d'autres communes, la Municipalité a décidé de poursuivre, avec la mise à disposition de deux cartes journalières CFF. Moyen pratique pour se déplacer sur le réseau de l'abonnement général, ces cartes sont en vente au Greffe municipal au prix de Fr. 35.-- pièce pour les pranginois. Les personnes extérieures à la Commune peuvent également obtenir ces sésames, au prix de Fr. 40.--, mais seulement dans les dix jours avant la date d'échéance. Vous pouvez les réserver par téléphone ou directement au Greffe municipal et les retirer dans les deux jours ouvrables, en payant comptant (pas de cartes de crédit). Chaque personne peut bénéficier d'un nombre illimité de cartes durant l'année, mais pas plus de trois consécutives. Nous vous encourageons fortement à profiter de cette possibilité de voyager à bon compte.



**Profitez des cartes journalières, venez les retirer au Greffe municipal et BON VOYAGE !!**

## «Brûle - sapins»

La désormais traditionnelle soirée des «brûle - sapins» est agendée au

**mercredi 7 janvier 2009, dès 17h00 aux Abériaux.**

Venez nombreux apporter votre sapin, afin d'alimenter le grand feu de joie qui sera préparé par les pompiers de l'OPEP (Ordre des Pompiers Emérites de Prangins). Saucisses et vin chaud vous seront servis par quelques collaborateurs de la Commune afin de partager un moment d'amitié et de convivialité.



## Portes ouvertes des 7 et 8 novembre 2008

Si le vendredi 7 novembre était réservé aux Autorités et divers invités, le samedi 8 novembre a accueilli la population pranginoise. A chaque emplacement, les visiteurs étaient accueillis par les Municipaux ou le personnel utilisateur des locaux. Et, en bons Vaudois, le verre de l'amitié était offert. Cette journée fut un succès, météo radieuse et public nombreux.

### *Immeuble de la Place*

L'ancienne ferme du château, transformée en 1995, est bien connue de la population comme siège de l'Administration communale, de commerces, d'une garderie d'enfants et de la salle du Conseil communal, fréquentée pour les repas, fêtes et anniversaires. Certains locaux ont connu leur première modification. Si, de manière symbolique, le Conseil communal siège toujours au dessus de la salle de la Municipalité, les locaux administratifs ont fait l'objet de rocadés. Le greffe municipal a été agrandi en déplaçant une cloison, amenant lumière et espaces de travail supplémentaires, de plus, des bureaux et salles de réunions pour les Municipaux ont été créés.

Le service de Police est descendu d'un étage et les locaux du Contrôle des Habitants ont été modifiés par l'abattage d'une cloison.

Le Service Technique Communal ainsi que le secrétariat de l'urbanisme et de la police des constructions ont déménagé au rez-de-chaussée de l'immeuble Fischer.

### *Nouveau bâtiment de la Voirie et des Espaces verts*

Après 20 ans de service, le bâtiment provisoire du service du feu et de la voirie a laissé la place à une nouvelle halle. Le bâtiment est un outil de travail, sans luxe inutile, sa vocation première étant technique et pratique. Œuvre du bureau d'architectes Suard à Nyon, il s'intègre dans le site, la façade côté lac ayant fait l'objet d'une attention particulière.

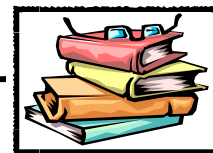
### *Bâtiment de service au port des Abériaux*

Afin de répondre aux demandes de deux entreprises et suite à la nécessité de libérer un local de stockage pour le restaurant, un bâtiment est en construction vers le terre-plein de la grue. Pour répondre au besoin de WC supplémentaires à l'usage de la nombreuse population fréquentant le site des Abériaux, des sanitaires sont également prévus. Un soin particulier a été apporté par l'architecte pour qu'il se fonde dans le paysage. Sa toiture sera végétalisée.



**André Fischer, Municipal des bâtiments**

## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE



### Préavis

La Municipalité a déposé les préavis suivants auprès du Bureau du Conseil communal :

#### **Préavis No 36/08, «Demande d'un crédit d'étude de Fr. 119'400.--, en vue de la transformation de l'Auberge communale».**

L'Auberge communale "L'Union" a fait l'objet d'une transformation lourde, en 1978. Elle a bénéficié de petits travaux d'entretien courant. Si l'état général est bon, une amélioration de l'isolation thermique et des équipements s'est avérée nécessaire. Une mise au goût du jour des chambres et salles à disposition de la clientèle est un impératif commercial. (chambres avec douche-WC, toilettes accessibles aux handicapés, ventilation, etc.).

La Municipalité a mandaté le bureau d'architecture de Monsieur Pierre-Alain COUVREU, à Vich, pour étudier un avant-projet de transformations de ce bâtiment. L'Exécutif pranginois désire maintenir une Auberge "villageoise" de bonne qualité. Le projet présenté ne devrait pas mettre l'exploitation de l'Auberge en difficulté. Par contre, à la demande des usagers, la Municipalité désire équiper les chambres existantes avec douches et WC. Ainsi le visiteur de passage disposera de chambres simples et confortables, mais sans luxe, et d'une Auberge répondant aux normes actuelles.

Dans le cadre des réflexions sur la réhabilitation des trois bâtiments côté Jura, la Municipalité a envisagé de loger le tenancier de l'Auberge dans un appartement situé dans une de ces trois bâtisses. Celui-ci a accepté l'idée de renoncer à son appartement, afin de pouvoir disposer de plus de chambres à louer. Mentionnons également que cet appartement ne dispose pas de cuisine, ce qui oblige d'utiliser celle de l'établissement.



#### **Préavis No 39/08, «Demande d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants, Réseau d'Accueil des Toblerones».**

Ce préavis propose l'adhésion de notre commune au RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES regroupant les communes d'Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Marchissy, Prangins, Saint-Cergue, Trélex et Vich pour répondre aux dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Trois types d'accueil sont concernés par ce préavis :

- Préscolaire : cet accueil est assuré par les garderies qui reçoivent les enfants dès leur naissance jusqu'à leur entrée à l'école enfantine.
- Parascolaire : cet accueil est assuré par l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), «La Fourmilière», qui reçoit les enfants dès leur entrée à l'école enfantine jusqu'à l'âge de 12 ans.
- Accueil familial de jour : ce type de prestation est assuré par les mamans de jour, nouvellement nommées accueillantes en milieu familial, et concerne donc un accueil à leur domicile. Il est soumis à une autorisation municipale.

Sous le nom de "Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants" (FAJE), il a été créé, au niveau cantonal, une fondation de droit public, dont le but est d'utilité publique, dotée de la personnalité morale et placée sous la surveillance de l'Etat.

La FAJE est constituée d'un Conseil de Fondation (12 membres et la Présidente) et d'une Chambre consultative (22 membres). Les membres des organes de la FAJE sont nommés par le Conseil d'Etat. Ce Conseil de Fondation a la responsabilité de la bonne exécution des missions confiées par la LAJE et édicte les règlements et directives de mise en œuvre.

#### **Accueil de la petite enfance - rectificatif**

Un lecteur attentif s'est rendu compte, en faisant valoir sa connaissance du domaine de l'analyse de résultats, que, selon les chiffres cités, tous les questionnaires envoyés auraient été dépouillés ! Chose inimaginable, surtout que ce même lecteur nous a dit qu'il n'avait pas renvoyé le sien !! Nous tenons donc à préciser que ce sont effectivement 466 courriers qui ont été envoyés aux parents pranginois concernés et que ce sont 344 réponses que Mlle Mikela Errecart a dépouillées. Nos excuses pour cette erreur et merci à ce lecteur avisé.

**Violeta Seematter, Municipale**

## Quartier de l'Auberge : des nouvelles du Comité de pilotage

### La Passade, la Forge et l'Ancienne Poste :

#### Cinq bureaux dessinent l'avenir de ces bâtiments communaux

Début octobre, le concours de projets d'architecture pour la rénovation des bâtiments de la Passade, de la Forge et de l'Ancienne Poste, situés derrière l'ancienne Salle communale, a été lancé. Le but de cette opération: créer des



logements de qualité à des prix abordables, en collaboration avec une société coopérative. C'est sous le patronage de la Coopérative des Plantaz que les architectes suivants ont été invités à soumettre un projet :

**Baker et Blanc**, à Lausanne  
**Pont 12 Architectes SA**, à Lausanne  
**Bonhôte - Zapata architectes**, à Genève  
**Jean Locher architectes**, à Lausanne  
**Bernard Pahud**, à Rolle

Les résultats de leurs travaux seront jugés les 5 et 6 mars prochains et une exposition publique des projets est prévue, dès le 25 mars 2009.

Le cahier des charges du concours précise que **la substance historique** des bâtiments, qui font partie du patrimoine communal, doit être conservée, tout en adaptant les **logements aux nouveaux modes de vie et aux normes de confort actuelles**.

Une répartition favorisant une mixité de types de logement est souhaitée.

Ce concours est ouvert à **toutes propositions innovatrices** relatives à la conception des logements et des locaux communs, ainsi qu'au degré d'équipement et de finition. Le projet choisi devra tenir compte du projet de l'espace public appelé "Broderies", présenté récemment à la population.

**Martine Baud, Présidente du Comité de pilotage**

## Les huit communes du SDAN en visite à Prangins

Le district de Nyon connaît une forte croissance économique et démographique qui pourrait se poursuivre encore ces prochaines années. Face à la pression foncière et à l'augmentation constante du trafic automobile, les communes concernées par les grandes infrastructures de transport (autoroute A1 / jonction de Nyon et voies CFF) se sont réunies au sein d'un comité de pilotage pour traiter de leur destin commun. Ce partenariat intègre huit communes proches de Nyon, le Conseil Régional et l'Etat de Vaud. La démarche a été amorcée en 2004, dans le but d'élaborer un schéma directeur – le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) - définissant des orientations stratégiques. Depuis, ce schéma directeur a été validé par la signature des Syndics des communes concernées : **Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Trélex**.

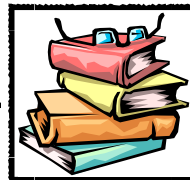
Les autorités communales entrent maintenant dans la phase d'application de ce schéma directeur et il va sans dire qu'entre les intérêts propres à chaque commune et l'intérêt régional, il y a parfois des divergences autour desquelles il faut trouver un consensus.



Syndics et Municipaux des communes du SDAN se sont réunis en cette fin d'année, à Prangins, pour participer à un atelier qui devrait leur permettre d'établir les règles et les procédures à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le projet de développement de leur territoire.

La Commune de Prangins est particulièrement concernée par ce schéma qui prévoit, pour l'axe Eysins-Nyon-Prangins, un développement prioritaire, lié notamment à la création d'une route (Route de Distribution Urbaine- RDU) et à un accroissement de l'urbanisation autour de cette route.

**Martine Baud, Municipale de l'urbanisme**



En cette période maussade d'automne, je vous propose un petit retour en arrière pour une prise de connaissance des deux dernières séances du Conseil de notre village. Flash back :

### **Séance du 24 septembre 2008**

Lors des communications d'usages, votre serviteur a eu la triste mission d'annoncer la démission de Mme Jeannine Marin, secrétaire dévouée, fidèle et hors norme du Conseil communal. Après avoir œuvré plus de 15 ans au service de la commune et usé sept présidents, Mme Marin a décidé de se retirer et de laisser sa place. Le Président remercie chaleureusement Mme Marin pour son travail pour la collectivité, ses compétences et son éternelle bonne humeur.

Lors de cette séance, trois nouveaux conseillers ont été assermentés en remplacement de membres démissionnaires. Il s'agit de Mmes Claudine Haymoz, Martine Schmäh et de M. Christophe Perret. L'ensemble des membres du Conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

**Préavis No 34/08** Ce préavis, concernant une demande de crédit de Fr. 31'000.--, pour des travaux d'enrochement d'une berge de la Promenthouse, est accepté à l'unanimité.

**Préavis No 35/08** Préavis relatif à une demande de crédit de Fr.149'000.-- à titre de garantie, sous format de convention, pour l'organisation d'un concours de projets d'architecture concernant les bâtiments communaux de La Passade, de la Forge et de l'Ancienne Poste. Par 44 voix pour, une contre et une abstention, le préavis de la Municipalité est accepté.

**Préavis No 22/07** Préavis relatif au nouveau règlement du Conseil communal. En effet, après plus de 25 ans de bons et loyaux services, l'ancien règlement passe à la trappe. Après un premier toilettage en 1999, après un long travail de préparation et d'élaboration à mettre au compte de M. A. Fischer, Municipal



et, enfin, après plus de seize séances de commission et cinquante et un amendements, le nouveau règlement était fin prêt pour être mis sous la dent des conseillers. Cent cinquante articles ont ainsi été analysés, décortiqués et commentés avec, au final, après plus de trois heures de palabres, une acceptation à l'unanimité de ce nouveau règlement. Une page de l'histoire de notre village est ainsi tournée.

Après quelques propositions individuelles et diverses, la séance est levée vers 23h30.

**Séance du 29 octobre 2008 - Soirée "light" :** seulement deux préavis à l'ordre du jour.

### **Election d'une secrétaire du Conseil communal**

A peine sur le pas de porte, suite à sa démission, que Mme Marin, actuelle Secrétaire du Conseil trouve en la personne de Mme Patricia Jaquier Pérard, sa remplaçante. Mme Jaquier Pérard, seule et unique postulante est élue par acclamations au poste de Secrétaire du Conseil communal. L'entrée en fonction de la nouvelle Secrétaire se fera le 1<sup>er</sup> janvier 2009. D'ores et déjà, votre serviteur lui souhaite la bienvenue.

### **Préavis No 37/08 : Arrêté d'imposition pour 2009**

Malgré la prise de position de quelques conseillers en faveur d'une baisse du taux, celui-ci est maintenu à 65 centimes. L'ensemble des conseillers manifeste son accord et sa confiance à la Municipalité dans la mesure où la proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Préavis No 38/08 : Budget communal 2008**

Après une prise de parole de M. le Syndic, M. H.-R. Kappeler, ainsi que par Mme V. Seematter, pour quelques explications, le Président demande la lecture des conclusions au Président de la commission M. Auberson.

Les comptes sont passés en revue les uns après les autres avec, au final, une acceptation du préavis, tel qu'amendé. M. Kappeler remercie vivement ses collègues Municipaux pour leur travail sur ce budget et relève l'excellent travail de la Commission des Finances. Enfin il remercie les conseillers pour leur confiance.

Après les propositions individuelles et les « divers », la séance est levée à 22h20.

**Gilles Mauroux, Président du Conseil**

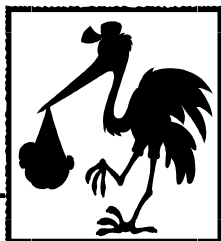
## Prochaines dates réservées pour des votations cantonales et fédérales:

8 février 2009 : Accord sur la libre circulation avec la Bulgarie et la Roumanie

17 mai, 27 septembre, 29 novembre 2009



## EN JOIE ET EN PEINE



### Elles sont nées :

Lea SCHIFFHAUER	le 15 septembre
Lediona NEZIRI	le 23 septembre
Jiya PAREKH	le 10 octobre
Julia STOKOE	le 12 novembre



### Elles nous ont quittés :

Mme Marie-Louise GRASSET	le 19 septembre
Mme Margrit BADOUX	le 3 novembre

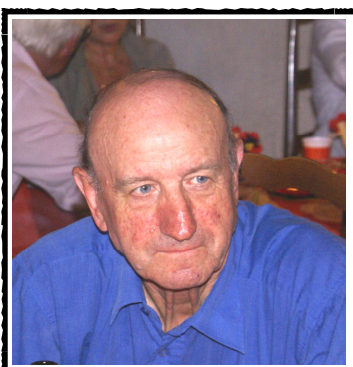
### Ils ont fêté :

#### Leurs 80 ans :

Mme Margarditch MARGARTICHIAN	le 1er novembre
Mme Germaine GERMAIN	le 26 novembre

#### Leurs 85 ans :

M. Louis BOVY	le 7 octobre
Mme Eveline GUILLOUD	le 16 octobre
Mme Anne-Marie DE MIEVILLE	le 5 novembre
Mme Paulette DUMARTHERAY	le 17 novembre



### M. Michel GILLIERON, adjoint au préposé du Contrôle des Habitants, nous a quittés.

C'est un homme discret, méticuleux et aimant le travail bien fait, qui a été emporté par la maladie, en l'espace d'un peu plus d'une année. Michel Gillieron est arrivé au sein du personnel communal le 1er avril 2000. Passionné, très organisé et mettant beaucoup de sérieux dans son travail, il a été une référence pour ses collègues. Il connaissait l'importance d'une administration communale et s'est également investie en politique, puisqu'il a présidé le Conseil général de la Commune de Vich durant cinq ans. Sportif, il a été footballeur en ligue régionale à Gland, mais il s'adonnait également volontiers au ski de fond, en se rendant régulièrement à la Givrinerie, ou effectuait des balades en forêt, ce qui lui permettait de ramener des champignons, sujet qu'il connaissait bien. La philatélie et l'aéromodélisme étaient deux autres activités qu'il aimait à pratiquer. Michel Gillieron s'est occupé toute sa vie durant de ses parents, de ses sœurs, mais également de ses proches. Ayant dû réduire ses activités professionnelles durant sa maladie, il revenait au Contrôle des Habitants chaque fois que son état de santé le lui permettait. Il laisse un grand vide parmi les collaborateurs, les Autorités et la population de la Commune de Prangins.